

# Informations pratiques

## Coordonnées mairie

### Coordonnées :

Mairie  
Place Jean Costes  
12330 MOURET  
Tel : 05.65.69.82.86 - Fax : 05.65.69.96.55  
E.mail : mairiedemouret3@orange.fr  
Site : www.mouret-aveyron.fr

### Heures d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi : 9 h à 12 h  
Mardi, jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

### Permanences du maire :

Vendredi après-midi, samedi matin (sur rendez-vous).

## Etat civil 2016

### Naissances :

- GAZAGNADOUX Alban, Salvy, Joseph le 7 janvier
- BOULOC Erine, Eowyn le 18 janvier
- GRYSOLE DELFORGE Emile le 20 octobre
- FOULQUIER Marlène, Solange, Adrienne le 13 décembre

### Mariages :

- CAYZAC Elodie et Juan ROBAYO le 17 décembre

### Décès :

- CABROLIER Josette, Eugénie le 11 avril
- CARLES Louis, Jean le 25 avril
- CHEDE épouse SANSON Nicole, Jeanne le 2 juin
- OWEZAREK Wladyslaw le 16 juillet
- SAULES Armand, Damien le 20 décembre
- PUECH Louis, Pierre, Jean le 23 décembre

## Quelques dates à retenir

- 6 août** : fête du Grand Mas
  - 19-20 août** : fête de Mouret
  - Du 8 au 10 septembre** : festival "Courant d'arts en culottes Courtes" au Grand Mas.
  - Juillet, août, septembre** : divers concerts dans les églises de notre commune.
  - 5 novembre** : fête de la Saint-Amans au Grand Mas.
- Vous trouverez plus d'informations sur notre site [www.mouret-aveyron.fr](http://www.mouret-aveyron.fr) dans la rubrique agenda.

## Les règles de l'urbanisme

**La déclaration préalable** permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance. Elle est obligatoire dans les cas suivants :

- construction nouvelle ou travaux sur une construction existante comprise entre 5m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>
- construction d'un mur d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m.
- construction d'une piscine inférieure à 100 m<sup>2</sup>
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction
- travaux de ravalement
- changement de destination d'un local
- réalisation d'une division foncière

**Le certificat d'urbanisme** est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Il en existe 2 types :

- le certificat d'urbanisme d'information qui renseigne sur les règles d'urbanisme applicables sur le terrain, les limitations administratives au droit de propriété, la liste des taxes et participations d'urbanisme
- le certificat d'urbanisme opérationnel qui indique en plus si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et l'état des équipements publics.

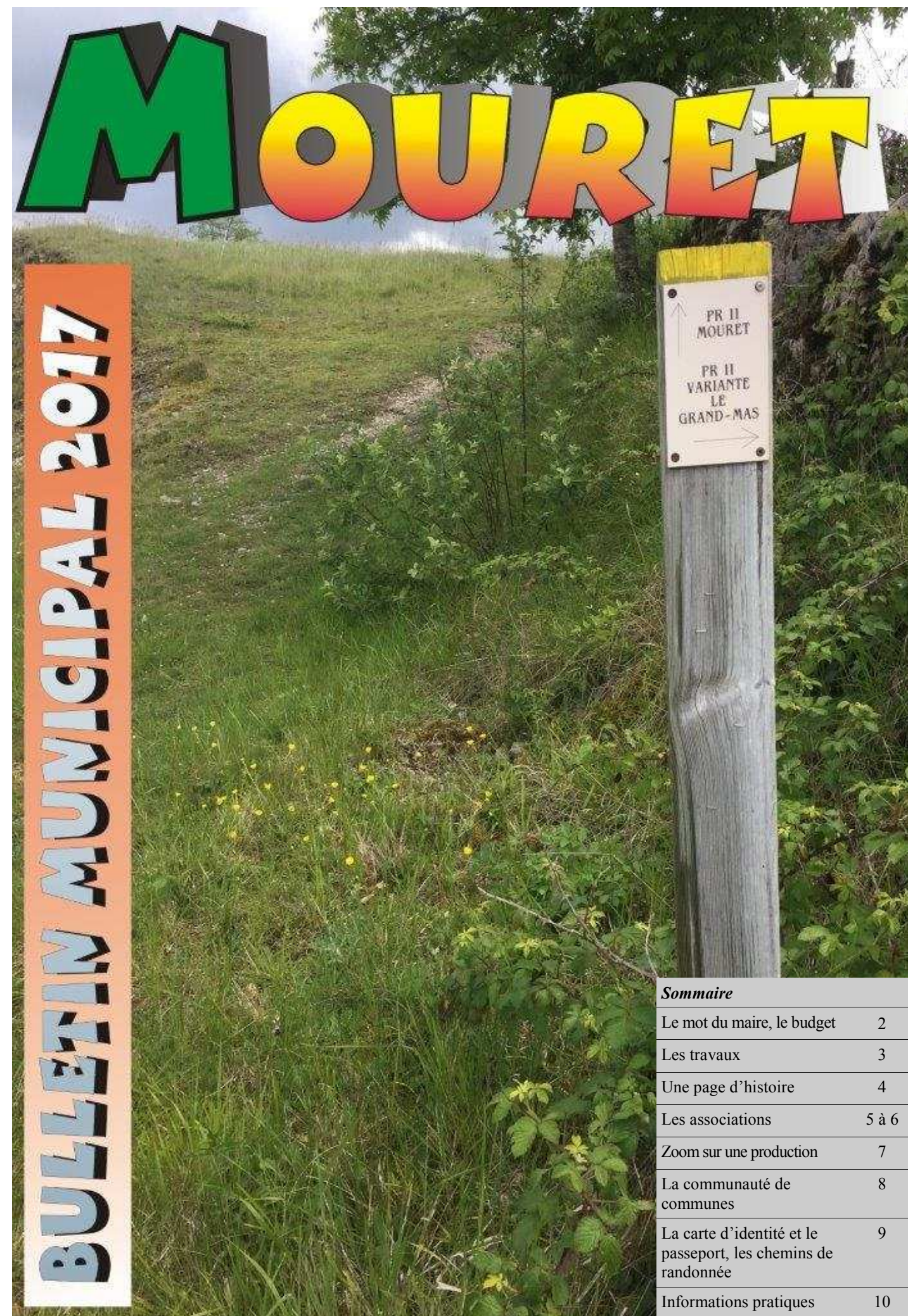
**Le permis de construire** est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur. Il concerne :

- les travaux pour une nouvelle construction indépendante de tout bâtiment existant (sont dispensés les piscines de moins de 10 m<sup>2</sup> ou les abris de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup>, et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable)
- les travaux sur une construction existante (surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup>, ou surface ajoutée en 20 et 40 m<sup>2</sup> mais entraînant une surface totale de la construction au-delà de 150 m<sup>2</sup>)

**Le permis d'aménager** est exigé pour la réalisation d'opération d'affouillement et exhaussement excédant 2 m, la création ou l'agrandissement d'un terrain de camping, la réalisation d'opérations de lotissement non soumises à la déclaration préalable.

Les constructions situées dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé doivent faire l'objet de formalités spécifiques telles que la déclaration préalable ou le permis de construire .

**Avant d'entreprendre tous travaux , nous vous recommandons de contacter le secrétariat de mairie qui vous informera des démarches à suivre.**



### Sommaire

Le mot du maire, le budget	2
Les travaux	3
Une page d'histoire	4
Les associations	5 à 6
Zoom sur une production	7
La communauté de communes	8
La carte d'identité et le passeport, les chemins de randonnée	9
Informations pratiques	10

# La vie communale

## Le mot du maire

L'année 2017 marquera pour les communes, un nouvel espace institutionnel. En effet, la loi NOTRe de 2015 stipule des transferts de compétences obligatoires des communes vers les communautés de communes, auquel s'ajoute une augmentation des pouvoirs du conseil communautaire. Les communes sont également en attente du pacte de confiance quinquennal avec les collectivités locales voulu par le nouveau Président de la République. L'accès au financement des investissements par l'État, serait assorti de maîtrises des dépenses par les collectivités.

Le budget 2017 voté le 4 avril par le conseil municipal, comme les précédents, s'inscrit dans cette démarche.

Les dépenses de fonctionnement restent stables malgré de nouvelles charges constituées par les prestations d'instruction des droits du sol qui n'est plus réalisé par les services de l'État, et par le financement de la scolarisation des enfants hors commune de résidence. Ces dépenses nouvelles résultent de lois longtemps inappliquées par les communes ou les écoles hôtes. Ce service de proximité lié à la géographie communale doit être maintenu. C'est dans cette logique que le regroupement

pédagogique Pruines-Mouret est étendu avec la commune de Nauviale, pérennisant ainsi, à moyen terme deux écoles rurales sur les sites de Pruines et Nauviale dès la rentrée 2017.

Les investissements se poursuivent en donnant priorité au maintien en bon état et à l'amélioration sectorielle de notre voirie, ainsi que l'entretien de nos bâtiments publics. Leurs mises en accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont complétées d'une rénovation. Les travaux seront réalisés cette année à la salle des fêtes de Mouret, alors que les études sont menées pour celle du Grand Mas.

Le montant des travaux inscrit au budget 2017 dépasse les 300 000 € dont l'exécution sera confiée prioritairement aux entreprises locales. Cette politique d'investissement semble retenir l'attention de l'État, qui nous octroie une subvention depuis que les travaux de voirie communale sont éligibles.

Ainsi le conseil municipal s'efforce de tenir ces engagements, conformément au plan pluriannuel validé lors de l'étude financière prospective initiée en 2015.

Gabriel ISSALYS

## Le budget

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Postes budgétaires	MONTANT	Postes budgétaires	MONTANT
Administration générale	98 968,00	Recettes fiscales	108 160,00
Entretien voirie	36 000,00		
Entretien bâtiment	20 000,00	Dotations État	221 879,00
Transport scolaire	14 000,00		
Frais de personnel	70 720,00	Revenu des immeubles	42 500,00
Indemnités élus	15 500,00		
Transfert organismes extérieurs *	14 041,00	Divers produits	18 724,00
Subventions associations	5 147,00		
Fonctionnement écoles	26 753,00		
Intérêts emprunts	8 420,00		
Excédent de fonctionnement	81 714,00		
<b>TOTAL</b>	<b>391 263,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>391 263,00</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Postes budgétaires	MONTANT	Postes budgétaires	MONTANT
Solde investissement reporté	0,00	Excédent fonctionnement 2017	81 714,00
Remboursement des emprunts	50 500,00	Report solde fonctionnement 2016	123 379,00
Opérations d'investissements **	334 425,00	Remboursement TVA	21 700,00
		Subventions	16 204,00
		Emprunt	100 000,00
		Divers produits	41 928,00
<b>TOTAL</b>	<b>384 925,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>384 925,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>776 188,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>776 188,00</b>

\* **Détails transfert organismes extérieurs** : Contribution Communauté de Communes Conques-Marcillac : 6 851 € ; Service incendie départemental : 7 190 €.

\*\* **Détails opérations d'investissement** : Bâtiments publics : 110 113 € ; Eclairage public : 29 312 € ; Frais d'étude : 10 000 € ; Réseau voirie : 185 000 €.

# La carte d'identité et le passeport

Dorénavant la carte d'identité a une validité de 15 ans pour les majeurs et de 10 ans pour les mineurs, le passeport a une validité de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs.

L'instruction du dossier ne peut avoir lieu qu'à la mairie de Marcillac et sa durée est d'environ 20 minutes. Le dépôt des pièces du dossier se fera uniquement sur rendez-vous (05 65 71 72 25).

La prise d'empreinte digitales de huit doigts sera recueillie directement en la mairie.

Demande de carte nationale d'identité :

- CERFA n°12100\*02 ou CERFA 12101\*02 (à récupérer à la mairie de résidence)
- copie de l'acte de naissance (1<sup>ère</sup> demande)
- une photo d'identité normalisée (photographe)
- un justificatif de domicile
- le livret de famille pour les mineurs et les femmes mariées
- la carte nationale d'identité périmée (en cas de renouvellement)

En cas de perte ou de vol, vous devez fournir une déclaration de perte et un timbre fiscal de 25 €.

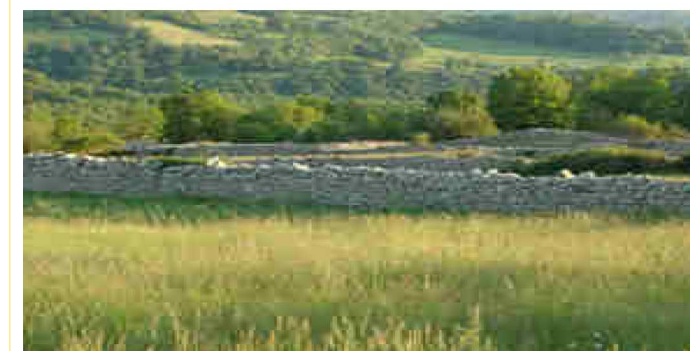
Demande de passeport :

- CERFA n°12100\*02 ou CERFA 12101\*02 (à récupérer à la mairie de résidence)
- copie de l'acte de naissance
- deux photos d'identité normalisées
- un justificatif de domicile
- 1 timbre fiscal de 86 € pour les majeurs
- 1 timbre fiscal de 42 € pour les mineurs de + de 15 ans
- 1 timbre fiscal de 17 € pour les moins de 15 ans.

**Nous vous conseillons de venir à la mairie de MOURET où la secrétaire vous aidera à monter le dossier complet, avant de vous rendre à la mairie de Marcillac.**

# Les chemins de randonnée sur Mouret

## Les belles balades de l'Aveyron : destination Conques-Marcillac.



La Commune de Mouret a répondu favorablement à la demande faite par l'Office de Tourisme de Conques-Marcillac. Elle s'est engagée à redéfinir les tracés des sentiers de randonnées qui sillonnent notre territoire avec le concours du département, des fédérations départementales et nationales de la randonnée.

Nous avons sollicité certaines et certains d'entre vous pour autoriser le passage de ces sentiers sur vos parcelles, nous vous en remercions chaleureusement.

Trois sentiers ont été de ce fait validés et figurent donc sur le nouveau guide de la randonnée :

- Vallon et coteaux autour de Saint Jean le Froid (depuis vallon de Marcillac, Saint Jean le Froid et retour à Marcillac)

- entre Causse et Rougier (depuis le vallon de Mouret, Saint Jean le Froid, le Grand Mas avec les communaux, la table de Maurice, et retour à Mouret)

- La vallée du Cruou (depuis Mondalazac, Solsac, le Grand Mas, et retour à Mondalazac)

Notre passé architectural, la diversité des paysages travaillés par la main de l'homme, ses panoramas exceptionnels démontrent que le tourisme trouve toute sa place sur le territoire de notre commune.

# Une page d'Histoire

## Le Grand Mas : retour à l'école

Dans les années 1900, les motifs d'absences d'école n'étaient pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui. A cette époque, les enfants participaient aux travaux de la ferme et devenaient une main d'œuvre supplémentaire et indispensable dans le milieu agricole.

Surtout chez les garçons, les motifs comme « Garde des troupeaux », « aide aux parents », et « ramassage des châtaignes » revenaient souvent et pour ceux qui venaient de loin à pied, la cause d'absence « mauvais temps » était souvent utilisée.

Les enfants qui venaient à l'Ecole du Grand Mas venaient à pied principalement à travers des chemins et sentiers pédestres. Leur domicile était principalement le Grand Mas, Cantaloube, Le Mas, la Pause et Gipoulou.

Au début, il y avait deux écoles au Grand Mas, une privée et une publique. Après, il n'y en avait plus qu'une, l'école publique. Elle a été par la suite détruite et à cet emplacement, une place publique a été aménagée. Par la suite, une nouvelle école a été construite.

Dans la nouvelle école, en plus des salles de classe qui se situaient au premier étage, l'appartement de l'institutrice s'y trouvait également et était séparé par une simple porte.

Les dernières institutrices à avoir exercé à l'école du Grand Mas ont été Mesdames BLANC, FERRARO, GRANIER, SICHI et FERAL.

L'école, étant un bâtiment public, servait également les week-ends d'élection de bureau de vote.

Après la fermeture de l'école, qui s'est faite en 1982, la municipalité de l'époque a décidé de vendre la bâtisse. Aujourd'hui, ce bâtiment est une maison privée. L'argent de cette vente a permis de pouvoir agrandir la salle des fêtes du Grand Mas.

### Quelques anecdotes :

Après le changement d'école, il arrivait que les enfants en s'amusant n'avaient pas réellement la notion du danger, tout comme aujourd'hui, d'ailleurs. Le plaisir était de monter à une corde présente sur un des côtés du bâtiment, qui servait également pour les cours de sport où les enfants tenaient d'essayer de grimper alors que cette dernière était accrochée à une potence électrique. Il y avait donc une visibilité très importante. Le but étant, pour ceux qui y arrivaient de pouvoir voir ce qui pouvait se passer au dessus... voir ce que faisait la maîtresse ou pour savoir si elle était présente dans la salle de classe....

Les enfants, venant à pied, se permettaient d'essayer de gagner du temps pour arriver en retard à l'école, ou même pour faire l'école « buissonnière » en se cachant dans la neige en période de mauvais temps ou même encore, une fois arrivé dans le village du Grand Mas, pour s'amuser, se laissaient emporter dans un élan en ouvrant les portes aux poules des maisons voisines...

*Photo d'une des dernières années de l'école :*

*De haut en bas et de gauche à droite*

*L'institutrice Mme Féral,  
Richard Issalys,  
Philippe Saules,  
Olivier Carles,  
Thierry Saules,  
Frédéric Issalys,  
Fabienne Costes.*



### Témoignage de Mme GRANIER : institutrice de 1965 à 1972

« Une petite cour élevée devant une maison que l'on pourrait confondre avec une maison du village ; seul indice : 2wc dans un coin de la cour permettent d'identifier le lieu. Un escalier raide (qui servait de préau les jours de pluie) conduit à la salle de cours.

Une classe unique allant de la section enfantine à la fin d'études. Bien que petite, elle a accueilli 22 élèves en 1967.

L'enseignante de la classe unique devait s'occuper, en plus de son métier, de l'entretien, du poêle, du programme de chaque niveau, de la préparation du travail de chaque groupe, de la bonne organisation de la journée, elle devait aussi prendre en charge la direction de l'école.

Pour améliorer le fonctionnement matériel de la classe, (organisation de voyages scolaires, achats de fournitures...) deux animations étaient organisées par les parents d'élèves : le ball-trap sur les hauteurs du village et le quine qui avait lieu dans la maison de « MAURICE » ; ces événements réunissaient de nombreux villageois.

Quatre petites élèves montaient chaque matin du MAS. Elles étaient pensionnaires dans une famille du village durant la mauvaise saison et demi pensionnaires le reste de l'année.

Le logement de l'instituteur se composait d'une cuisine et de deux chambres mansardées. C'est ainsi que ma fille de 4 ans collée contre la porte qui séparait la cuisine et la classe apprit la "MARSEILLAISE" dans une version enfantine inédite !

Je garde de ces 7 années passées dans cette école, un attachement et une grande sympathie pour ce village et ses habitants. »

Un grand merci à Odile CARLES, Huguette BRUEL, Jocelyne ISSALYS, René GARDANES et Gabriel ISSALYS, pour l'aide et les informations apportées à l'élaboration de cet article.

# Zoom sur une production

## Les ateliers du geste



Sous forme associative « Les ateliers du geste » réunissent au Grand Mas, au bord des devèzes, 11 artistes, artisans, activités associatives et militantes. C'est un lieu - 600 m<sup>2</sup> - de partage d'ateliers, construit dans un esprit d'échange et de coopération, en recherchant la solidarité entre les participants.

Fortes de nos diverses expériences, nous considérons ce projet comme une expérimentation visant à lever les barrières entre travail manuel et travail intellectuel, entre atelier personnel et lieu collectif. Les formes de mutualisation des outils et des moyens et le partage des savoir-faire, mettent en avant la créativité et l'émancipation de chacun(e).

Plus concrètement, nous expérimentons un lieu de travail avec plusieurs espaces pouvant accueillir différents métiers.

**Alexandra Laus** est restauratrice de décors peints et spécialisée dans le travail de la chaux. Après une formation en arts plastiques et à l'Ecole Européenne de l'Art et la Matière en 2008 (Rabastens 81), et plusieurs années d'expérience comme salariée, elle a pris le statut d'auto-entrepreneuse.

**Lise Rivoalen** est vitrailliste, et touche aussi au dessin et à la photo. Après une licence d'arts plastiques à Rennes, et un DUMA à l'Ecole des Métiers d'Arts à Arras, elle est aujourd'hui artiste libre et anime plusieurs formes d'ateliers auprès d'enfants et adultes.

**Sandie Delforge** est menuisière. Après 4 années d'expériences comme salariée, elle travaille à son compte pour des agencements divers, escaliers, parquets, volets, etc... Elle souhaite également développer ce savoir-faire dans la conception d'habitats légers et l'échange avec les auto-constructeurs.

**Guillaume Atrux** est tourneur/sculpteur sur bois, il est artiste indépendant depuis 2003. Il tourne des pièces alimentaires (bols, assiettes...) et il sculpte des pièces lumineuses en tournage transparent. Il souhaite animer différentes formes d'ateliers (formation, sensibilisation...)

**Thibault Gombert** est soudeur. Depuis plusieurs

années il fabrique et bricole des objets divers (roulottes, chariottes, remorques, vélo...) avec des matériaux de récupération. Il vient de terminer (septembre 2015) une formation d'un an en traction animale et il développe depuis, la fabrication d'outils spécifiques à la traction. En lien avec l'ADDEAR, il réalise des formations courtes.

**Anaïs Massini** est illustratrice. Elle publie pour la jeunesse depuis 1999 et anime des ateliers de peinture libre. Titulaire du CAFEP arts appliqués, elle travaille comme enseignante dans un lycée sur Cahors.

**Aline Boutry** est couturière et costumière depuis plus de 10 ans. Elle a travaillé pour différentes compagnies dans le nord. Elle confectionne des collections de vêtements et accessoires pour enfants. Aujourd'hui elle travaille aussi à temps partiel pour l'éducation nationale.

**Simon Grysole** est paysan-boulangier. Son fournil est ouvert à la vente chaque jeudi et samedi de 16 h à 18 h. Passez vos commandes la veille au 06 17 86 80 04.

**Julien Lenaert** est charpentier, en entreprise individuelle depuis plus de 3 ans. Il développe la construction d'habitat mobile et léger, les chantiers participatifs et les grands chantiers de charpente, ossature bois et isolation paille. Il se forme depuis peu aux enduits de finitions terre.

**Frédéric Lemoine** est initiateur aux arts du cirque depuis 20 ans. Il travaille à temps plein avec sa propre structure (Reg'Arts) et souhaite utiliser le lieu de manière ponctuelle pour des stages ou des résidences.

**Rainer Mons** est charpentier à son compte depuis plus de 30 ans. Son domaine de compétence est varié : rénovation du bâti ancien et isolation thermique adaptée/charpente traditionnelle, autoporteuse et réciproque/maisons ossatures bois/couverture mécanique/modules préfabriqués en paille/enduits de terre...

Ouvert au public, nous proposons de manière régulière des formations diverses et des manifestations culturelles, militantes diverses.

Vous pourrez découvrir notre programme en vous abonnant à notre newsletter mensuelle via notre site <http://catocollective.com/ateliersdugeste/> ou sur facebook <https://www.facebook.com/ateliersdugeste>. mail : [ateliersdugeste@herbesfolles.org](mailto:ateliersdugeste@herbesfolles.org)

Depuis février 2017, nous vous accueillons tous les jeudis soirs de 19 h à 21 h autour d'une frite-salade maison et de bières et jus de pommes locaux : venez visiter et nous poser toutes les questions que vous voudrez !

## Le tri sélectif

Inutile de laver les emballages, les racler suffit

Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles



**BOÎTES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES**



**BOUTELLES ET FLACONNAGES EN PLASTIQUE**



**BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON**



**SACS ET SUREMBALLAGES EN PLASTIQUE**



**TOUS LES PAPIERS**

N'imbriguez pas les emballages entre eux

Ne déchiquetez pas vos papiers

**À JETER DANS LE BAC OU LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES**



Barquettes en polystyrène et en plastique, pots de yaourt et de crème fraîche en plastique, vaisselle, pot en terre cuite, céramique, pyrex, vaisselle en plastique, couche culotte, paquet de café, etc...

Vous avez un doute sur la destination finale des déchets, le MEMO TRI interactif ci-contre vous donne la solution. Il vous suffit de vous connecter à <http://www.memotri.com/miniguide/communes?im=130>

Vous saisissez le nom de votre commune, validez puis sélectionnez un déchet ou tapez son nom et automatiquement vous saurez dans quel bac le mettre.



## Les travaux

La commission « travaux » se réunit régulièrement afin d'étudier la continuité des travaux engagés mais aussi pour monter des dossiers pour les futurs engagements. Elle est composée de Claudine BOSCH, Michel CAMBALY, Fernand CASTANIER, Brigitte COMBOUL, Jean-Michel COSTES, Vincent GIMALAC et Gabriel ISSALYS.

Au cours de l'année 2016, la société VERITAS a établi un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées. Les aménagements à apporter sont différents suivant les bâtiments. Selon la nature et l'importance des travaux nécessaires à la mise en accessibilité, la commission a déterminé un planning de réalisation qui s'étale sur 6 ans. L'ensemble des travaux (emplacement matérialisé d'une place handicapée à l'extérieur, largeur des portes, hauteur des tables et bars, etc.) se fera en 2017 et 2018. L'année 3 sera consacrée à l'acquisition du foncier permettant de réaliser un accès règlementaire de la salle des fêtes du Grand Mas. Les années suivantes seront consacrées à la mise aux normes de l'accessibilité extérieure ainsi qu'un aménagement de différentes zones (espaces verts, parking, aire de jeu...). Il est à noter que dès cet hiver, a eu lieu l'aménagement de la cuisine en concertation avec le comité des fêtes.



Au cours du mois de novembre 2016, le conseil municipal a reçu la société POLYgone qui est une société coopérative de l'habitat HLM, basée dans la Cantal. Elle a développé une activité d'aménagement de terrains à bâtir et un concept d'accession et location-accession à la propriété dans le domaine de la construction de maisons individuelles pour les familles à revenus modestes. Nous lui avons demandé d'étudier un projet sur 2 lots du lotissement de la Garibal. Vous trouverez en mairie, tous les renseignements sur leur proposition, en demandant une plaquette d'information.

Les intempéries n'ont pas épargné la commune en 2016. Un éboulement relativement important a eu lieu à Carlatiens où des blocs de grès se sont détachés de la falaise et menaçaient une habitation, obligeant l'évacuation temporaire des propriétaires. Suivant les prérogatives de Monsieur BERTIN, ingénieur géologue, nous avons dû faire élaguer des arbres, détruire les blocs rocheux, créer une risberme de protection et évacuer les eaux de ruissellement.

En 2017, nous procéderons à la réfection du goudron sur plusieurs routes. Il s'agira des routes du Fanc, du camp de l'église au bâtiment communal, du Mas (la partie haute), de Gaudelle, le petit Versailles et le haut de la vallée de Cruou. Un terrassement et un renforcement du corps de la chaussée est prévu sur Belmontel. A la Garibal, il s'agira d'améliorer l'accès à des parcelles et de créer un bassin d'orage.

Sur la route communautaire « des Abros », la commune va acquérir le foncier nécessaire à la mise en sécurité du carrefour de la « croix de Cantaloube » afin que la Communauté de Communes Conques-Marcillac réalise les travaux. Au total, sur cette route, trois carrefours seront modifiés pour sécuriser l'accès du village du Grand Mas.

Enfin, plusieurs réunions de travail avec le SIEDA ont eu lieu : au Grand Mas afin de procéder aux changements des anciens points lumineux énergivores par des candélabres identiques aux rénovations précédentes plus écologiques ; au hameau de La Capelle pour étudier l'enfouissement des réseaux et l'installation d'un nouvel éclairage public.



## Le comité des fêtes de Mouret à 40 ans.

C'est en 1977 qu'une équipe de jeunes autour d'André Raynal, Gérard Austray et Jean-Louis Dellus lance le Comité des Fêtes de Mouret pour animer le village à l'occasion la fête de son Saint Patron : Saint-Christophe, qui tombait cette année là le dimanche 21 août.

Comme aujourd'hui, la journée débuta par les déjeuners, avec en dessert une spécialité : l'Andesse\*, cuite au four à bois. Tout au long de la journée, chacun pouvait s'exercer au casse-bouteilles, rampeau, gymkana de mobylette, ball trap... L'après-midi, la finale des jeux inter villages voyait s'affronter Le Grand-Mas, Pruines et Mouret autour d'épreuves d'habileté, de force ou d'équilibre comme "la course aux échasses".

Les flons flons du bal musette clôturaient la soirée.



En 1979, les jeunes Mouretois avaient besoin d'un lieu de rencontre pour se retrouver le samedi soir et pouvoir de temps à autre, rendre la pareille aux copains des villages voisins qui les invitaient. C'est à la mi-octobre de la même année que la première pierre de la salle des fêtes a été posée. Avec le soutien du Maire, Jean Costes, chaque samedi, pendant des mois, des équipes de bénévoles Mouretois sont venus gâcher le ciment, monter des murs... aidés par les artisans locaux venus apporter leur expérience. A un titre ou à un autre, toute la population a collaboré. Est-il utile de préciser que bien avant même d'être terminée, cette salle des fêtes a connu de chaudes ambiances ?

C'est ainsi que tous les ans, le village revêt ses habits de fêtes le temps d'un week-end aoûtien.

Au fil du temps, d'autres événements se sont mis en place pour agrémenter l'année tels que la galette des rois ou le feu de la Saint-Jean.



Les présidents successifs (Jean-Michel Costes, Renaud Raynal, Sandrine Dellus, Jean-Marc Picou et Alexis Raynal) ne seraient rien sans les membres, âgés de 7 à 77 ans (voire plus).

Grâce à toutes ses personnes donnant un peu de leur temps chaque année, le Comité des fêtes de Mouret soufflera ses 40 bougies les 19 et 20 août prochains avec au programme :

- le samedi soir : soirée moules-frites animée par les groupes Les Rejetés et Lomelindi
- le dimanche déjeuner aux tripous, escargots, soupe aux fromages, andesses et pain cuit au feu de bois ; concours de pétanque dans l'après-midi ; apéritif musical animé par La Carriole suivi du repas au poulet sauté et d'un bal gratuit animé par Lomelindi.

Pour fêter joyeusement cet anniversaire un feu d'artifice agrémentera la soirée.

*\* La recette est encore gardée confidentielle de nos jours*



# Les associations

## Les infos de différentes associations

### Les quilles



Le jeu de quilles de huit, surtout pratiqué en Aveyron, réunit toutes les générations autour d'un loisir pour le plus grand nombre, ou d'un sport pour l'élite qui reste totalement amateur : les seules récompenses étant des coupes, des médailles et le plaisir de défendre un maillot.

Les "Mouretol(e)s" sont bien représentés dans la pratique de ce sport. En effet on compte pas moins de 39 licenciés au sein soit du **Sport Quilles Pruines-Mouret** (1 féminine et 7 hommes) soit du **Sport Quilles de Villecomtal** (3 féminines et 16 hommes), soit du club de **Lunel** (2 seniors et 6 jeunes), soit au club de **Marcillac** (1 jeune et 1 senior), soit au club de **Grand Vabre** (1 homme), soit enfin au club de **Sénergues** (1 homme). Ils permettent aux 2 premiers clubs de pouvoir aligner au total 10 quadrettes masculines et 5 doublettes féminines.

Rappelons ici quelques règles du jeu :

Une partie se déroule en neuf coups. Les distances varient selon l'âge et le sexe des joueur(e)s. Mis à part à la plus petite distance où l'on ne joue qu'avec la boule, le coup comporte deux gestes distincts : le frapper de la quille joueuse (le quillou) avec la boule qui se fait dans le jeu plein (8 quilles) et le lancer de la boule dans les quilles restantes.

Un joueur senior respectera les distances et le règlement suivant :

- à 1 mètre : le joueur joue une fois avec la boule seule
- à 5 mètres : le joueur joue deux fois. A chaque fois il y a deux gestes distincts : 1 - la frappe de la quille joueuse avec la boule, 2 - le lancer de la boule. Pour que les points, c'est à dire les quilles abattues, soient validés il faut absolument renverser une quille appelée « bonne »
- à 10 mètres : le joueur joue trois fois. Les règles sont les mêmes qu'à 5 m. Par contre si le joueur abat au moins deux quilles lors du lancer du « quillou » il sera dispensé d'abattre la bonne pour que les points soient validés.
- à 15 mètres : le joueur joue deux fois. Une seule quille abattue avec le lancer du « quillou » dispense d'abattre la bonne pour valider les points.
- à 20 mètres : le joueur joue une fois et les conditions de jeu sont identiques à la distance de 15 m.

Pour assister à une manche de ce sport populaire et convivial, rendez-vous à :

- Lunel le 2 juillet pour la finale par équipes féminines du District Vallon Dourdou

